



Fédération Finances

Compte-rendu de la réunion avec Olivier Dussopt du 04 novembre 2020 à 14 h sur la crise sanitaire et l'actualité du ministère

Cette réunion présidée par Olivier DUSSOPT, Ministre délégué en charge des comptes publics et réalisée en audioconférence avec les fédérations syndicales ministérielles portait sur la crise sanitaire et l'actualité du ministère.

Le Ministre souligne en préambule qu'au delà des enjeux que représentaient des réformes telles que celles sur le recouvrement ou la suppression des petites taxes, il existe un enjeu beaucoup plus large au MEFR (Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance), à savoir la numérisation, la modernisation des services et la rénovation immobilière, qui fait l'objet d'un appel à projet par la DIE.

Le Ministre assure également que le MEFR met en place toutes les dispositions nécessaires pour faire face à l'évolution sanitaire, et fait remarquer que le confinement d'aujourd'hui diffère totalement du premier. Pour cela, la ligne du MEFR est celle tenue par le gouvernement : recourir au télétravail dès que cela est possible, et dans le cas contraire, recourir au présentiel dans le strict respect des normes sanitaires et des gestes barrières.

Olivier Dussopt glisse qu'au sujet des effectifs de télétravailleurs, se pose le problème venant des agents eux-mêmes qui « *rechignent* » à cette organisation.

Le Ministre nous annonce ensuite - seule véritable nouvelle information parmi toutes celles délivrées - la position ministérielle arrêtée pour l'immeuble Tripode de Nantes. Par prise de décision conjointe avec Bruno LEMAIRE, le Ministère n'entend pas faire appel des différentes décisions de justice rendues, décisions qu'il appliquera donc.

Un communiqué commun sur le Tripode, signé par l'ensemble des fédérations syndicales du MEF sur le respect et le suivi des engagements de l'administration, est en cours d'élaboration)

En réponse aux interventions des différentes fédérations, le Ministre a indiqué :

➤ Rencontres avec les Ministres : L'absence, de la part de Bruno LEMAIRE et d'Olivier Dussopt, de proposition de rencontre avec les Fédérations, suite au remaniement ministériel, s'explique par le fait qu'au-delà de la lourde charge de travail liée au contexte sanitaire, les ministres ont estimé qu'il y avait une forme de continuité qui les rendait inutiles.

➤ PCA / ASA / Réformes : Les PCA n'ont pas lieu d'être appliqués car on n'est plus dans un cadre de confinement strict. Cela s'inscrit dans la droite ligne de la volonté du Premier ministre de maintenir l'activité et d'éviter une situation générale d'isolement. Ce choix a été facilité par l'existence de protocoles sanitaires et de matériels de protection, et ce tant dans le secteur privé que public.

Pour cette raison, TOUTES les missions de service public doivent être assurées, avec toutefois des modulations par le télétravail et l'aménagement des horaires.

C'est également pour cette raison qu'il n'y a pas de placement sous ASA, sauf cas particuliers, et que les réformes telles que NRP, unification du recouvrement, GRH interne (LDG) doivent se poursuivre. Il précise qu'en matière de LDG, si rien n'est finalisé au

31/12/2020, la loi s'appliquera quand même au 1er janvier 2021, et que les CAP n'existeront plus.

Nonobstant, il révèle que, tout ce qui permet une amélioration étant utile, les PCA (qui ne sont pas applicables en ce deuxième confinement) devront être revus, et dans le même temps, car dans leur logique prolongement, les PRA.

Mais le Ministre annonce aussi que les réformes et restructurations doivent perdurer, mais que les règles peuvent changer très rapidement en fonction de l'évolution sanitaire...

➤ Avenir de la Douane et des agents de Metz : L'administration va être très attentive et vigilante sur la situation de ces personnels douaniers qui subissent le transfert de la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) vers la DGFIP. A cet égard, la Directrice générale des douanes, Isabelle BRAUN-LEMAIRE, va d'ailleurs se rendre à Metz dans les prochains jours. Chaque agent des Douanes basé à Metz touché par la restructuration, se verra proposé, s'il veut rester à Metz, soit une nouvelle mission au sein de la douane, soit un reclassement dans d'autres services du Ministère ou de l'État.

Et le Ministre, en soulignant que le transfert de la TICPE, qui concerne Metz, sera en application début 2024, d'affirmer que les Douanes doivent être sur des missions claires : la protection du territoire, la protection des concitoyens et même la protection sanitaire. Mais surtout précise bien qu'il n'y a aucun doute sur l'attachement du Ministère à cette Direction.

➤ Télétravail : La DGAFP a ouvert un chantier en vue d'un accord interministériel sur le sujet. Le ministre déclare espérer un accord majoritaire lors du prochain CTM.

Sur la réponse à la répartition des commandes de micro-ordinateurs, il a avoué des problèmes d'acheminement et d'acquisition...

➤ Conditions de travail : Le ministre assure du renforcement des mesures de nettoyage et de désinfection.

Sur les modulations d'horaires qui permettent une arrivée échelonnée et par suite un désengorgement des transport, il va s'assurer qu'il n'existe plus de disparités entre ce qui se pratique en Centrale et dans les services déconcentrés.

Sur l'existence de clusters professionnels, et notamment celui du Centre des Finances Publiques de Grenoble Rhin et Danube, le Ministre, qui n'en avait pas été informé, demande au DG DGFIP, Jérôme FOURNEL, qui assistait également à l'audioconférence de faire un point sur la situation de ce site.

➤ Justificatifs de déplacements : Certaines Fédérations ayant demandé au Ministre d'établir une attestation de déplacement spécifique pour les permanents syndicaux, nationaux et fédéraux, parfois amenés à se déplacer sur l'ensemble du territoire, le Ministre a indiqué que la carte professionnelle suffisait pour les déplacements professionnels de tous ordres.

➤ Personnes vulnérables : Leur situation est prise en compte car elles sont systématiquement placées en télétravail, ou en cas d'impossibilité, en ASA.

➤ ASA garde d'enfants : Au MEFR comme pour toute la Fonction Publique d'État, ces autorisations ne seront accordées que si la classe ou l'école de l'enfant est fermée et sur présentation du justificatif du Chef d'établissement.

➤ Jour de carence / Reconnaissance de la Covid en maladie professionnelle : il n'y aura pas de nouvelles discussions interministérielles sur ces sujets.

➤ Indemnisation des frais de repas et de transport : Sur la prise en charge des frais de transport, la demande n'apparaît pas fondée au yeux du Ministre, eu égard au recours obligatoire au télétravail dès que cela est possible.

En revanche, il confirme la mise en œuvre de l'indemnisation des frais de repas dès l'instant qu'il n'y a plus de proposition de repas sur site.